



# Changements apportés à l'aide au revenu dans le contexte de la COVID-19

## DATES IMPORTANTES

Mise à jour sur les mesures d'aide au revenu versée en raison de la COVID-19 :



### 31 octobre 2020

- Si vous avez reçu une aide au revenu en septembre 2020, vous devriez avoir reçu votre paiement pour octobre 2020.
- Si vous n'avez pas encore reçu votre paiement, veuillez communiquer avec votre agent des services à la clientèle.



### 1<sup>er</sup> novembre 2020

- Les demandeurs devront soumettre les documents suivants :
  - o **Formulaire A** – Formulaire de déclaration
  - o **Information financière** des 31 derniers jours
    - Relevés bancaires
    - Fiches de paie
- **IMPORTANT** : Les revenus non gagnés provenant de membres de la famille et d'amis **SERONT COMPTABILISÉS**



### 30 novembre 2020

Veillez soumettre les documents suivants à votre agent des services à la clientèle :

- **Avis d'imposition de l'ARC**
- **Avis visant la taxe sur les produits et services (TPS)**
- **Allocation canadienne pour enfants (ACE)**, le cas échéant



### 1<sup>er</sup> décembre 2020

- Les demandeurs doivent soumettre les documents suivants :
  - o **Formulaire A** – Formulaire de déclaration
  - o **Information financière** des 31 derniers jours
    - Relevés bancaires
    - Fiches de paie



### 11 décembre 2020

Veillez soumettre votre **formulaire A** – formulaire de rapport et les documents connexes d'ici janvier 2021.



### 15 janvier 2021

Veillez soumettre l'**information financière** du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 septembre 2020, notamment :

- Relevés bancaires
- Fiches de paie

